

Plans SUP

Porter à connaissance des services de l'État

Plan Local d'Urbanisme de LOUHANS-CHATEAURENAUD

Plan des servitudes d'utilité publique

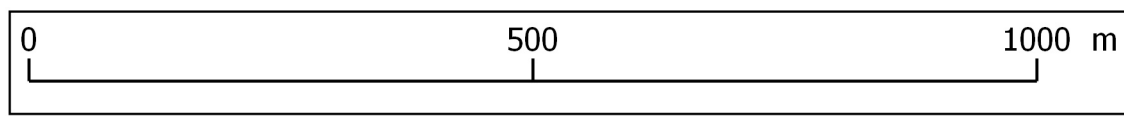
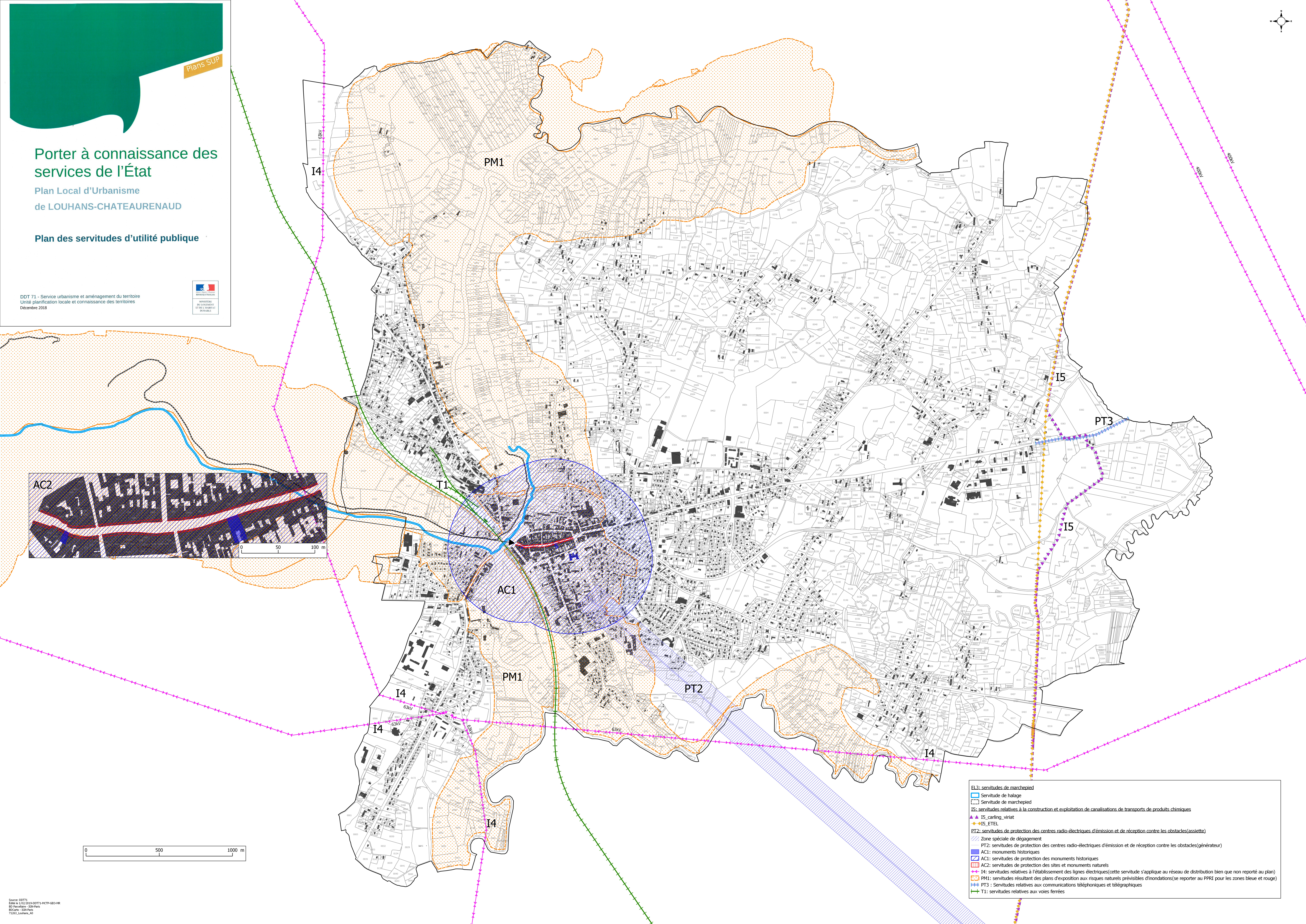
DDT 71 - Service urbanisme et aménagement du territoire

Unité planification locale et connaissance des territoires

Décembre 2018



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DES MOBILITÉS
DURABLES



- EL3: servitudes de marchepied
-  Servitude de halage

 Servitude de marchepied
- I5: servitudes relatives à la construction et exploitation de canalisations de transports de produits chimiques
-  I5_carling_viriat

 I5_ETEL
- PT2: servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles(assiette)
-  Zone spéciale de dégagement

 PT2: servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles(générateur)

 AC1: monuments historiques

 AC2: servitudes de protection des sites et monuments naturels

 I4: servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques(cette servitude s'applique au réseau de distribution bien que non reporté au plan)

 PM1: servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles d'inondations(se reporter au PPRI pour les zones bleue et rouge)

 PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

 T1: servitudes relatives aux voies ferrées
- Source: DDT71
SMA le 11/02/2019 DDT71-MCTP-GE0-MR
80 Parcours - 324 Paris
SDC-01 - 128 Paris
71203_Louhans_A0